

Interpellation présentée par le député:

M. Claude Aubert

Date de dépôt: 16 juin 2005

Messagerie

Interpellation urgente écrite **Médecine : Entre pléthore et pénurie**

La récente prolongation de la clause du besoin soulève la question de l'évaluation de l'offre et de la demande en matière d'accès aux soins médicaux. Cette clause, touchant l'*offre*, laisse aux cantons une certaine latitude pour admettre un nombre supérieur de fournisseurs de prestations si la couverture sanitaire paraît insuffisante dans un domaine particulier. Etant donné, en Suisse, les différences culturelles quant au désir de consulter un médecin, quels sont les critères utilisés, à Genève, par le Conseil d'Etat pour évaluer l'ampleur de la *demande*, afin que la population sache que *ses besoins* en soins sont garantis ?